

Sommaire exécutif

La *Coalition des entreprises de services paramédicaux du Québec* (CESPQ) s'est donné comme principal objectif de travailler à l'amélioration des services de santé offerts à la population et soumet une réflexion sur la façon de tirer pleinement profit des services préhospitaliers d'urgence (SPU).

Le mémoire pose comme premier constat que l'argent consenti au développement des SPU est un investissement payant pour la société québécoise. En effet, plus on est en mesure de porter rapidement secours à une personne, plus on peut limiter les impacts indésirables de son infortune sur sa santé future, mais aussi les conséquences négatives de nature financière sur le système de santé.

La CESPQ estime de plus qu'une redéfinition de la première ligne du système de santé, à laquelle participeraient activement les paramédics, constitue un investissement judicieux visant notamment à lutter contre la congestion des urgences des hôpitaux et à contribuer au maintien à domicile.

Au Québec, l'entreprise ambulancière privée coûterait moins cher que la corporation publique et surtout, elle n'est pas plus coûteuse ici qu'ailleurs, comparée à d'autres systèmes à travers le monde ayant des densités de population similaires. Au départ, l'entreprise ambulancière est un fournisseur payé pour rendre des services bien définis à la population à l'intérieur du réseau de la santé. Le fait d'invoquer de part et d'autre la notion de partenariat permet essentiellement de valoriser et de promouvoir la contribution des entreprises au sein du réseau. Et pour cause, car chacun tire des avantages de cette relation contractuelle, dont l'État lui-même en termes d'économies et de gestion des risques.

La relation entre des alliés est bonne si chacun d'eux est disposé à collaborer avec l'autre pour que les deux parties puissent satisfaire leurs intérêts respectifs pour bâtir une relation équilibrée, porteuse et ainsi mieux répondre aux besoins clairement identifiés. Le partenariat que les membres de la CESPQ cherchent à développer avec le MSSS s'inscrit dans une logique de performance et de qualité au sens large, et implique une recherche des meilleurs moyens pour atteindre les résultats escomptés.

Dans la recherche de solutions pour rendre la première ligne du système de santé plus efficace, la CESPQ soutient que les paramédics peuvent et doivent jouer un rôle de premier plan. À cette fin, il s'impose d'élaborer un véritable plan stratégique afin de valoriser et bonifier le rôle du paramédic en soins primaires, en soins avancés, en paramédecine communautaire, comme agents de formation et de prévention auprès du public et comme intervenants impliqués dans toute autre fonction bénéfique pour la santé et le bien-être de la population dans toutes les régions.

Cette avenue favoriserait une plus grande reconnaissance de la contribution et des compétences des paramédics, développerait une meilleure synergie et entraînerait une intégration encore plus efficace des paramédics au réseau de la santé. Cela exige toutefois une optimisation de la formation des paramédics. À ce chapitre, la CESPQ croit qu'il est temps d'abolir le Programme national d'intégration clinique (PNIC) et d'instituer une école nationale destinée à compléter la formation plus technique des paramédics et leur permettre de parfaire leur savoir-être. La CESPQ propose un certain nombre de mesures de transition pour passer d'un régime à l'autre.



Rappelant que les paramédics sont les seuls professionnels de la santé qui ne disposent pas encore d'un ordre professionnel, la CESPQ croit que le temps est venu de constituer un véritable ordre professionnel doté d'un personnel compétent, habilité à enquêter sur les problèmes de compétence et les problèmes déontologiques, sur la base d'une réglementation ayant force de loi pour tous les paramédics, de manière à baliser, encadrer et, au besoin, sanctionner des actions préjudiciables pour le public de manière uniforme, partout au Québec.

Présents sur l'ensemble du territoire, les SPU n'y sont pas nécessairement répartis de manière équitable et efficace partout. La CESPQ estime que l'usage des critères actuels pour mesurer les besoins en paramédics dans une région ou une zone donnée a mené à des aberrations qui ont maintes fois été dénoncées par des acteurs du milieu et les élus locaux. Pire, la méthode utilisée par le ministère tend à récompenser la non-performance, ou à consolider des problèmes de coordination entre les intervenants ou de gestion au sein des organisations. Aussi, nous proposons de mettre sur pied un groupe de travail qui aurait pour mandat de proposer des grilles d'analyse, des indicateurs et des cibles de qualité fiables, valides et robustes pour procéder à l'évaluation des besoins et une juste adéquation des ressources.

L'encombrement des urgences est également une préoccupation majeure. Pour la CESPQ, il devrait être possible que l'usager demandeur d'une ambulance soit plutôt mieux évalué du départ puis, en cas de besoin, dirigé vers un endroit qui n'est pas nécessairement une salle d'urgence ou véhiculé par un transport alternatif. Les paramédics devraient pouvoir être aptes à déterminer non seulement la pertinence du transport, le bon mode de transport pour le bon patient, mais également la destination répondant le mieux à ses besoins. De la formation d'appoint, pertinente et spécifique à ces nouvelles responsabilités pourrait être ajoutée de manière à bonifier le profil de compétences des paramédics et mieux les outiller en fonction des nouvelles habilitations et défis professionnels.

Enfin, véritable tour de contrôle des SPU, la CESPQ propose la création d'une agence nationale chargée de coordonner les relations de l'État avec les SPU et d'assumer un nouveau leadership tourné vers l'avenir. La très faible, voire inexistante intégration des entreprises ambulancières au système de santé semble plutôt correspondre présentement à une vision du passé qui paradoxalement s'alimente à même une volonté de confondre la réalité des entreprises avec celles des établissements du réseau de la santé, plutôt que de miser sur leur agilité et leur spécificité. L'entreprise privée qui œuvre dans le secteur paramédical veut miser sur un nouveau partenariat avec l'État, et une agence nationale agissant comme véritable mécanisme d'intégration des SPU à l'ensemble du réseau de la santé est, selon nous, une solution à privilégier.

Nous recommandons enfin la création d'un comité de travail chargé de réfléchir à la définition d'une nouvelle vision pour la paramédecine de demain et la CESPQ se propose comme membre de cette structure pour participer activement avec d'autres partenaires à la réflexion et à la mise en œuvre du plan d'action qui en découlera.

